

ENVOLUDIA

**261 Rue de Paris
93100 MONTREUIL**

SIREN : 775 733 298
APE : 8730B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

ENVOLUDIA

**261 Rue de Paris
93100 MONTREUIL**

SIREN : 775 733 298
APE : 8730B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Aux Membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons établi en date du 17 juin 2026, un rapport dit « de carence » dans lequel nous indiquons l'impossibilité de procéder au contrôle des comptes annuels et du rapport financier, ceux-ci n'ayant pas été établis dans les délais prévus par la loi.

Ces derniers nous ayant été communiqués en date du 24 juillet 2026, nous sommes désormais en mesure de vous présenter notre rapport sur les comptes annuels.

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ENVOLUDIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association ENVOLUDIA à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changements de méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et notamment en ce qui concerne :

- Les nouveaux traitements comptables applicables depuis 2025 concernant notamment la nouvelle définition du résultat exceptionnel sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2022-06 et ont été correctement appliqués.
- La nouvelle présentation des états financiers et de l'annexe des comptes est conforme aux dispositions du règlement ANC 2022-06 et a été correctement appliquée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 03 septembre 2026

Le Commissaire aux Comptes
LEO JEGARD & ASSOCIES

Franck NACCACHE
Associé

Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro Sign
Premium pour le compte de Franck
NACCACHE (+33637777410)
Date : 03/09/2026 18:13:52
Signé avec le mot de passe à usage
unique envoyé par SMS : 087267



COMPTES ANNUELS

ACTIF	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)	243 428	243 428	-	-
ACTIF IMMOBILISE			-	
Immobilisations incorporelles			-	
Frais de développement	-	-	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 428 990	629 121	799 869	824 636
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	173 482		173 482	
Immobilisations corporelles			-	
Terrains			-	
Constructions	16 308 055	8 939 834	7 368 221	7 228 620
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 286 169	2 726 263	559 907	556 303
Autres immobilisations corporelles	10 619 487	7 134 620	3 484 867	3 645 247
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	151 151		151 151	335 178
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			-	
Immobilisations financières			-	
Participations			-	
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	93 906		93 906	79 312
Prêts			-	
Autres immobilisations financières	244 511		244 511	236 764
Total II	32 549 179	19 673 266	12 875 914	12 906 060
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours			-	
Avances et acomptes versés sur commande				71 226
Créances			-	
Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 371 778	873 737	5 498 041	4 625 618
Créances reçues par legs ou donations			-	
Autres créances	2 607 882	334 524	2 273 357	2 196 084
Charges constatées d'avance	236 571		236 571	227 440
Valeurs mobilières de placement	308		308	308
Instruments financiers à terme et jetons détenus			-	
Disponibilités	3 353 563		3 353 563	2 050 263
Total III	12 570 102	1 208 262	11 361 840	9 170 938
Frais d'émission des emprunts (IV)			-	
Primes de remboursement des emprunts (V)			-	
Écarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)			-	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)	45 119 281	20 881 527	24 237 754	22 076 998

Entité juridique	ENVOLUDIA	Période	31/12/2025
Etablissement	Consolidation - ENVOLUDIA	Page	2

BILAN PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	2 015 017	2 015 017
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	521 434	521 434
Écarts de réévaluation		
Réserves	4 382 731	4 960 636
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	304 904	811 635
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	4 061 699	4 132 872
Autres	16 129	16 129
Report à nouveau	- 2 201 863	- 1 833 786
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	- 2 105 442	- 1 450 227
Excédent ou déficit de l'exercice	- 1 602 369	- 945 981
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	- 1 429 625	- 1 017 572
Situation nette (sous total)	3 114 950	4 717 319
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	3 045 933	2 925 705
Provisions réglementées		3 775
Total I	6 160 884	7 646 799
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	6 165 611	6 257 331
Total II	6 165 611	6 257 331
PROVISIONS		
Provisions pour risques	2 297 326	141 548
Provisions pour charges	458 653	919 895
Total III	2 755 979	1 061 444
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 934 220	1 906 843
Emprunts et dettes financières diverses	16 719	16 719
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 779 887	1 535 052
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	3 648 657	3 423 734
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	346 621	112 892
Autres dettes	421 494	113 141
Produits constatés d'avance	7 681	3 042
Total IV	9 155 281	7 111 424
Écarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	24 237 754	22 076 998

Compte de Résultat

Entité juridique	ENVOLUDIA	Période	31/12/2025
Etablissement	Consolidation - ENVOLUDIA	Page	3

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	4 671	3 050
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Ventes de prestations de service	1 336 931	1 466 922
dont parrainages		
dont ventes de prestations de service relatives aux activités sociales et médico-sociales,	727 938	797 577
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	39 195 617	38 250 917
dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales,	34 878 843	33 637 027
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	206 644	161 208
Dons manuels	92 536	94 552
Mécénats	114 108	66 656
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	864 358	1 029 625
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	424	
Utilisations des fonds dédiés	679 117	1 464 309
Autres produits	89 439	240 980
Total I	42 377 201	42 617 011
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	12 332 212	13 566 281
Aides financières		20 000
Impôts, taxes et versements assimilés	1 963 306	2 166 236
Salaires	16 607 574	17 327 865
Cotisations sociales	7 983 311	7 573 724
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 744 401	2 069 494
Dotations aux provisions	2 358 547	644 491
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	583 622	1 181 747
Autres charges	359 540	367 685
Total II	43 932 513	44 917 523
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 1 555 312	- 2 300 512
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	6 927	17 392
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	6 927	17 392
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	53 834	26 438
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	53 834	26 438

Entité juridique	ENVOLUDIA	Période	31/12/2025
Etablissement	Consolidation - ENVOLUDIA	Page	4

2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 46 907	- 9 046
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	- 1 602 220	- 2 309 558
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		1 616 081
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	149	252 504
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- 149	1 363 577
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	42 384 127	44 250 485
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	43 986 496	45 196 465
EXCEDENT OU DEFICIT	- 1 602 369	- 945 981
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	- 1 429 625	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	-	-

Annexes

PREAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : 24 237 754 €
- Total des produits : 42 384 127 €
- Total des charges : 43 986 496 €
- Déficit : - 1 602 370 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

1. INFORMATIONS GENERALES : OBJET SOCIAL, MISSIONS et MOYENS DE L'ASSOCIATION

(Règlement ANC N° 2022-06)

1.1 L'ASSOCIATION ENVOLUDIA

ENVOLUDIA est une association de familles qui intervient dans le champ de la paralysie cérébrale : personnes IMC (infirmités motrices cérébrales) et polyhandicapées avec troubles moteurs prédominants, et troubles DYS ainsi que des troubles complexes du langage, surdité et dysphasie sévère. Elle est reconnue d'intérêt général et collecte des dons de la générosité du public donnant droit à déduction fiscale.

ENVOLUDIA propose des réponses adaptées à tous les âges. Elle accueille et accompagne des personnes en situation de handicap dans ses établissements : haltes-garderies et crèches pour les petits enfants, SESSAD et Instituts (IEM, IES et IME) pour les enfants et adolescents, foyers de vie, FAM (Foyer d'accueil médicalisé) et MAS (Maison d'accueil spécialisé) pour les adultes et adultes vieillissants.

Ses établissements sont ouverts aux personnes touchées par la paralysie cérébrale mais l'accueil peut être étendu à toute personne dont la prise en charge mobilise des compétences professionnelles et techniques de même nature, par exemple celles atteintes de certaines maladies génétiques, évolutives, myopathies présentant des troubles neuromoteurs.

En lien étroit avec les familles, ENVOLUDIA propose à chaque personne accueillie un projet global d'accompagnement sur mesure à travers un projet de vie cohérent et individuel, bâti à l'écoute de la personne accueillie et répondant à ses besoins spécifiques. Ce projet de vie mêle éducation et rééducation, médical et thérapeutique, bien-être et participation sociale.

ENVOLUDIA gère 14 établissements médico-sociaux : 7 pour adultes (3 foyers de vie, 3 FAM et 1 MAS) et 7 pour enfants et adolescents (1 IEM, 1 IES, 2 IME et 3 SESSAD). 13 sont en Ile-de-France (Essonne, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Paris) et 1 en province dans les Alpes de Haute-Provence. S'y ajoutent 6 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) accueillant des enfants IMC et polyhandicapés avec d'autres enfants valides, 5 à Paris et 1 en Seine-Saint-Denis.

Par son expertise et son professionnalisme, le personnel d'ENVOLUDIA développe un accueil de qualité dans le respect des valeurs portées par l'association : bienveillance, respect, engagement et entraide.

1.2 MISSIONS REALISEES :

Les axes du projet associatif pour 2022-2027 :

- Mettre le pouvoir d'agir des personnes accompagnées au cœur de son organisation,
- Améliorer la qualité de l'accompagnement par l'innovation et un développement choisi,
- Accompagner les personnes accueillies dans leur parcours de vie,
- Promouvoir le sentiment d'appartenance à l'association,
- Accroître la notoriété d'ENVOLUDIA et ses prises de parole institutionnelles.

Ceci se traduit par une offre diversifiée de solutions d'accueil adaptées à chaque âge de la vie :

Petite enfance

Un concept unique qui regroupe le lieu de socialisation et le lieu thérapeutique :

- Prendre en charge dès le plus jeune âge les enfants atteints de paralysie cérébrale,
- Les accueillir parmi les enfants du quartier,
- Proposer une éducation thérapeutique sur mesure, quotidienne et adaptée,
- Mettre en place une coordination thérapeutique pour une meilleure cohérence du suivi des enfants,
- Accompagner les parents dans la construction du projet de leur enfant.

Enfance et Adolescence

Le pôle Enfance-Adolescence est composé de 2 types d'activités :

Les services d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD) :

- Aider l'intégration dans le milieu scolaire, familial et social,
- Assurer la coordination thérapeutique avec le milieu scolaire,
- Soutenir et accompagner les familles,

Les instituts d'éducation motrice (IEM), d'éducation spécialisée (IES) et médicoéducatifs (IME) :

- Valoriser l'autonomie à travers les apprentissages et l'entretien des actes du quotidien,
- Favoriser la socialisation et l'éveil (sorties, jeux...) et participer au parcours éducatif,
- Réaliser une rééducation neuromotrice et proposer les aides techniques nécessaires

Adultes

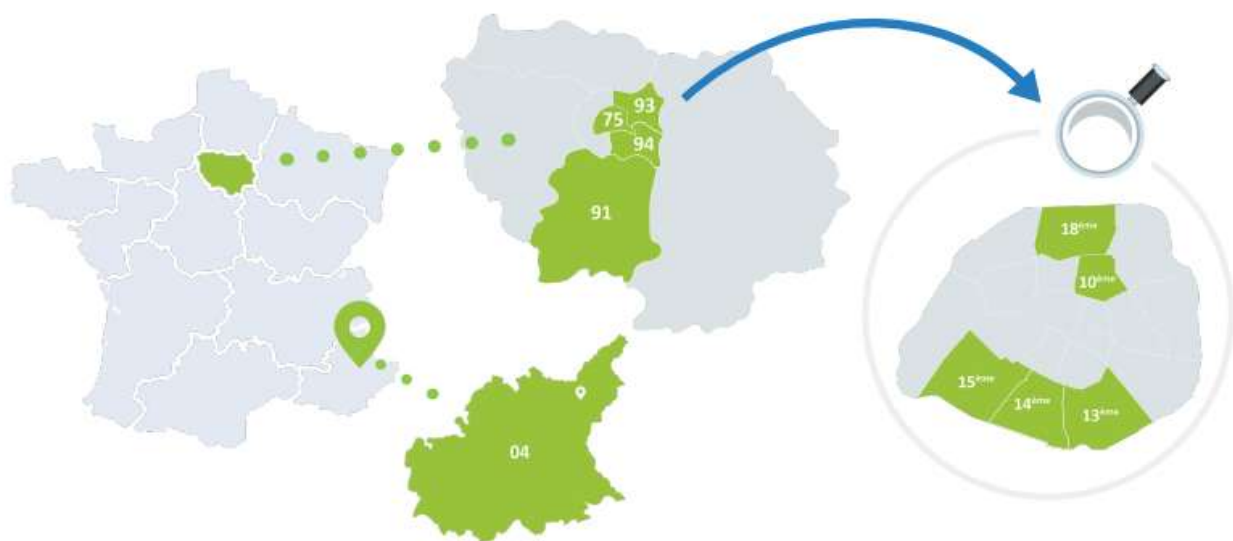
ENVOLUDIA accueille des personnes adultes IMC et polyhandicapées à troubles moteurs prédominants suivant différentes formules complémentaires : accueil de jour, internat ou alternat dans ses foyers de vie, foyers d'accueil médicalisés (FAM) ou maisons d'accueil spécialisées (MAS) pour :

- Offrir des formules d'accueil individualisées au sein de structures adaptées
- Proposer des soins neuro- moteurs, un éveil corporel et des stimulations sensorielles
- Promouvoir des actions de socialisation, sorties et séjours extérieurs
- Avoir l'audace du rêve et des sports : traîneau, parapente, ski, etc.

1.3 MOYENS

Au sein de ses 20 établissements et services, les équipes pluridisciplinaires et aguerries, au nombre de 556 (nombre moyen de salariés au 31/12/2025) accompagnent au quotidien plus de 699 personnes, tout âge confondu, ENVOLUDIA mobilise des acteurs de proximité pour construire avec ces personnes des parcours de vie inclusifs et épanouissants, et répartis sur 22 sites en France :

22 sites en Île-de-France et dans les Alpes-de-Haute-Provence



CRÈCHES INCLUSIVES	ENFANTS-ADOS	SESSAD	ADULTES
• RamDam Paris 18^e • Le Chalet Paris 10^e • Méli-Mélo Paris 15^e • Trotte-Lapins Paris 15^e • Les Bambini Paris 14^e • HoulaBaloo Aubervilliers	• IEM Evoludia Montreuil • IEM Evoludia Saint-Ouen • IME Les Hortillons Stains • IES Champigny-sur-Marne • CEPH Daviel Paris 13^e	• SESSAD Paris Paris 15^e • SESSAD 93 Aubervilliers Aulnay-sous-Bois Le Raincy • SESSAD Daviel Paris 13^e	• MAS-FAM L'Orangerie Aubervilliers • Foyer L'Arc-en-ciel Gif-sur-Yvette • FAM et foyer de vie Le Malonnier Morangis • Les Z'Apparts Savigny-sur-Orge • FAM Jacques-Coeur Savigny-sur-Orge • Résidence Hacienda Saint-Pons (04)

Les modalités de financement :

Le financement du fonctionnement des établissements est assuré par les pouvoirs publics en fonction du type d'accueil proposé :

- Dotations par prix de journée des conseils départementaux,
- Dotations globales de financement de l'Etat à travers les agences régionales de santé (ARS) ou le conseil départemental de Seine-Saint-Denis,
- Subventions d'exploitation ou d'équilibre par les collectivités locales et les caisses d'allocation familiale.

Concernant la gestion propre, les financements sont les suivants :

- Dons provenant de la générosité du public,
- Mécénats.

2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) couvrant la période 2022-2026 a été signé le 10 mars 2022 entre l'agence régionale de santé d'Ile-de-France, les conseils départementaux de l'Essonne et de Seine-Saint-Denis et ENVOLUDIA pour l'ensemble des établissements sociaux et médico-sociaux d'Ile-de-France. Il incluait 2 mesures nouvelles : l'extension de 25 places du Sessad de Seine-Saint-Denis, réalisée en 2023, et la création d'une nouvelle unité de 9 places au sein de l'IME Les Hortillons, qui sera effective au début de l'année 2027.

A la suite d'un appel à candidature de l'ARS Ile de France publié en 2024 et pour lequel le projet proposé par Envoludia a été retenu, une extension de 10 places d'accueil de jour pour jeunes adultes polyhandicapés, fonctionnant 7 jours sur 7, a ouvert à l'automne 2025 au sein de la MAS L'Orangerie, à Aubervilliers.

La crèche Ram-Dam a déménagé temporairement au sein d'une crèche municipale de la ville de Paris afin de réaliser les travaux de réhabilitation de la toiture, entraînant une baisse temporaire de sa capacité passée de 36 à 24 berceaux depuis la rentrée scolaire 2024 jusqu'à la fin de l'exercice 2025.

La confirmation d'un redressement de 463 902,01 € par l'URSSAF, signifié à la suite du contrôle réalisé en avril 2021 qui remettait en cause une exonération de charges sociales pratiquée au titre des emplois de nursing en lieu de vie des personnes accompagnées sur le foyer de vie Le Malonnier en 2018, 2019 et 2020. Ce montant a été repris sur la provision de 521 117 € constituée pour ce risque en 2024. Une nouvelle provision couvrant l'ensemble des exonérations de même nature pratiquées de 2023 à décembre 2025 sur les 3 foyers de vie a été constituée en 2025, à hauteur de 1 743 182 €.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1 PRINCIPES ET REFERENTIELS COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les postes d'actif et de passif du bilan ainsi que les postes de charges et de produits au compte de résultat sont inscrits sans compensation.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant du règlement n°2022-06 de l'Autorité des normes comptables (ANC) du 4 novembre 2022 relatif au Plan comptable général, en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité :

- Le règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le règlement N° 1999-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations,

- Le règlement N° 2019-04 de l'ANC du 08 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le chapitre II du titre I du livre V du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif,
- Le règlement N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général,
- Le code de l'action sociale et des familles (CASF), pour les provisions réglementées constatées dans les établissements relevant de l'article L.312.1 du CASF.

L'association gère des établissements dont la gestion est contrôlée. Ces établissements tiennent une comptabilité séparée (art. R314.82 CASF) et des comptes de liaison enregistrent toutes les opérations entre établissements et services.

Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, il a été effectué :

- Une sommation des différentes comptabilités,
- Une élimination des opérations internes de l'association (il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun et des prestations réciproques).

Le résultat comptable de l'association est déterminé par différence entre les produits et les charges. Ce résultat comptable comprend :

- Le résultat définitivement acquis des activités en gestion propre,
- Les résultats sous contrôle des tiers financeurs des activités contrôlées. Les résultats sous contrôle des tiers financeurs ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les autorités compétentes qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R314-52 du CASF.

En ce sens, deux niveaux de résultats apparaissent :

- Le résultat comptable, en conformité avec les principes et règles comptables en vigueur ; il est arrêté par le conseil d'administration,
- Le résultat effectif sous-contrôle des tiers financeurs, qui correspond au résultat comptable auquel s'ajoutent les résultats antérieurs repris pour les établissements financés par les conseils départementaux et pour les établissements financés par l'ARS. Ce résultat effectif est affecté par l'association sous réserve des règles en vigueur.

3.2 CHANGEMENT DE REGLEMENTATION COMPTABLE

À compter du 1^{er} janvier 2025, l'association applique les dispositions issues du règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n°2022-06 du 4 novembre 2022, relatif à la modernisation des états financiers et des règles comptables du Plan comptable général. Ce règlement a notamment introduit une évolution de la présentation des états financiers, ainsi que des ajustements dans la définition, la comptabilisation et l'évaluation de certains postes.

L'analyse de ces nouvelles dispositions n'a pas conduit à constater d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ou le résultat de l'association au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025. En conséquence, aucune correction rétrospective n'a été comptabilisée.

Les méthodes comptables antérieurement appliquées ont été maintenues, sauf adaptation nécessaire à la conformité avec le nouveau règlement.

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable.

L'association a décidé d'appliquer le règlement 2022-06 à compter de l'exercice clos au 31/12/2025.

A compter du 1^{er} janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2022-06 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation. Les principaux changements opérés sont les suivants :

Changements de comptabilisation

- En termes de résultat exceptionnel :
 - o Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières),
 - o Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation,
 - o Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).
- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :
 - o Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature ou au crédit du compte de charge utilisé initialement,
 - o Les indemnités d'assurance sont portées au compte C-75870000.

Changement de présentation

- Présentation du compte de résultat :
 - o Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat,
 - o Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions ».
- Présentation du bilan :
 - o Les frais d'établissement sont présentés dans un total séparé de l'actif (et non dans le total des immobilisations) ;
 - o Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
 - o Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

3.3 REGLES D'ÉVALUATION D'AMORTISSEMENTS ET DE DEPRECIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE (NOTE 1)

(Art 834-3 du règlement ANC 2014-03)

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux ou à leur coût de production, les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisation n'étant pas inclus dans ce coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage :

- | | |
|---------------------------------|-------------|
| - Constructions : | 30 à 50 ans |
| - Agencements et aménagements : | 5 à 20 ans |
| - Mobilier de bureau : | 3 à 5 ans |
| - Matériel informatique : | 1 à 5 ans |

Conformément au Plan comptable général, les immobilisations se font de manière décomposée selon les critères ci-dessus pour leurs montants significatif (les immobilisations acquises avant le 1^{er} janvier 2007, et principalement les immeubles, avaient pu être retraités au cours de l'exercice 2006 selon la méthode des composants).

3.4 PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires. Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est alors constituée.

La méthode retenue pour les cessions est le coût unitaire moyen pondéré (CUMP). Les placements réalisés correspondent à des placements non risqués en capital.

3.5 STOCKS

Les stocks sont des actifs détenus pour être vendus dans le cours normal de l'activité, ou en cours de production pour être vendus, ou destinés à être consommés dans le processus de production ou de prestations de services, sous forme de matières premières ou de fournitures.

Les stocks sont évalués selon la méthode du « premier entré, premier sorti ». La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et frais accessoires (hors frais d'acquisition). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.6 CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les principales créances sont relatives au prix de journée, à la dotation globale des établissements sous gestion contrôlée ou aux subventions d'exploitations.

3.7 PROVISIONS (NOTE 5)

La direction de l'association, après consultation de ses conseillers juridiques, détermine le montant des provisions en fonction des risques existants à la clôture de chaque exercice.

Les provisions (hors provisions réglementées CASF) sont constatées dès lors qu'il existe une obligation légale, réglementaire, conventionnelle ou reconnue par l'établissement, vis-à-vis d'un tiers, dont il est certain ou probable qu'elle entraînera une sortie de ressources au profit de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et qu'une estimation fiable peut être réalisée.

3.8 FONDS PROPRES (NOTE 4)

Conformément à l'article 153-1 du règlement ANC 2019-04 et à l'article 431-5 du règlement ANC 2018-06, l'activité sociale et médico-sociale est présentée dans un tableau de variation, distinctement de l'activité en gestion propre dans une subdivision spécifique pour les postes suivants :

- Réserves,
- Report à nouveau,
- Excédent ou déficit de l'exercice.

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat linéairement au même rythme que les actifs subventionnés.

3.10 RESERVES (NOTE 4)

Les réserves suivantes sont inscrites au compte 106 « Réserves ». Ce sont les excédents affectés durablement à l'entité jusqu'à décision contraire des organes compétentes :

- Poste 1068 : Réserves pour projet de l'entité (ancienne réserve pour projet associatif)
- Poste 10685 : Réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée :
- Poste 106852 : Excédents affectés à l'investissement,
- Poste 106855 : Excédent affecté à la couverture du besoin en fonds de roulement,
- Poste 106856 : Réserve de compensation des déficits,
- Poste 106857 : Réserve de compensation des charges d'amortissement.

3.11 REPORT A NOUVEAU ET RESULTATS (NOTES 4 ET 11)

Conformément à la décision de l'assemblée générale ordinaire qui approuve en N les comptes de l'exercice N-1, le déficit ou l'excédent des activités propres de l'association de l'exercice N-1 peut être affecté en report à nouveau ainsi que l'affectation des résultats N-1 des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée et ayant signé un CPOM.

Le résultat net comptable de l'exercice apparaissant au passif du bilan ne reprend pas le résultat de l'exercice N-2.

Le résultat administratif de l'exercice est présenté pour chaque établissement (voir dernière ligne du compte de fonctionnement Gestion contrôlée) et correspond au cumul du résultat repris de N-2 et du résultat provisoire de l'exercice en cours soumis à contrôle de l'autorité de tarification.

3.12 PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées sont des provisions qui ne répondent pas à la définition du plan comptable général et qui sont constituées en vertu d'un niveau supérieur spécifique législatives ou réglementaires (CASF).

Conformément aux décisions de l'autorité de tarification, les provisions suivantes peuvent être constituées et sont mouvementées en fonction des décisions de celle-ci ; elles concernent :

- Des provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR : poste 141000,
- Des provisions réglementées pour produits financiers des ESMS : poste 148300,
- Des provisions afférentes aux plus-values nette d'actif : poste 148600,
- Des provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations : poste 142000,

(après accord de l'autorité de tarification et dans les enveloppes limitatives de crédits selon M22 bis NB : Poste 142 non repris dans le règlement ANC 2019-04.)

4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.1 ENGAGEMENTS DE RETRAITE :

Les entreprises qui ne provisionnent pas dans leur compte les engagements de retraite doivent indiquer les montants correspondant en annexe (art. 531-2/9 et 531-3 du PCG). Les engagements de retraite ont été évalués à un montant de 448 653 €. Ces provisions sont opérées en vertu du code de l'action sociale l'article R314-228 créé par le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 - art. 2 qui précise que :

- Les économies réalisables sur des charges de personnel sont employées en priorité au provisionnement adéquat des charges afférentes aux départs à la retraite et au compte épargne-temps.
- La dette actuarielle mesure l'engagement actualisé de l'entreprise rapporté à l'ancienneté acquise à la date d'évaluation. Il s'agit de la part relative aux droits passés à la date du 31/12/2025 et s'élève à 707 718 €.

Paramètres retenus :

- Méthode d'évaluation : rétrospective prorata temporis
- Taux d'actualisation : 3,17%
- Table de mortalité : TV 02/18
- Intégralité du personnel et taux de charges retenu de 54,37 %
- Le départ est prévu sauf dérogation individuelle à 65 ans
- Taux de rotation du personnel : Taux de turn-over conforme au secteur médico-social

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTITES FAISANT APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC

5.1.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Les entités qui font appel à la générosité du public sont tenues de présenter un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER).

Dans le cadre du nouveau règlement un nouvel état est créé : le compte de résultat par origine et destination (CROD), qui constitue la présentation analytique du compte de résultat par nature. Il présente dans une colonne séparée les ressources et les emplois issus de la générosité du public, qui viennent alimenter directement le CER.

Le CROD donne le résultat de la générosité du public sur l'exercice. Il reprend également les rubriques du résultat global de l'association.

5.1.2 COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

Le CER reprend uniquement les opérations liées à la générosité du public contenues dans le CROD.

Il permet de fournir le montant des ressources liées à la générosité du public non utilisées en fin d'exercice en ajoutant au résultat de la générosité du public obtenu par le CROD :

- Le montant des ressources non utilisées issues de l'appel à la générosité du public de l'exercice précédent
- L'impact des investissements et désinvestissements réalisés au moyen de la générosité du public
- CROD : Compte de résultat par objet de destination (Note 16)
- CER : Compte d'emploi des ressources collectées auprès du public (Note 17)

Les dons ont été utilisés de la manière suivante au titre de l'année :

- 8 % pour la formation à la pédagogie conductive
- 17 % pour l'équipement des centres
- 51 % pour les activités des personnes accompagnées
- 19 % pour la coordination thérapeutique au sein des crèches

- 3 % pour des actions innovantes
- 2 % pour du petit matériel

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 LOI RELATIVE AU VOLONTARIAT ASSOCIATIF

Conformément à l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif, la rémunération totale des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doit être publiée dans le compte financier. Leur montant global annuel s'est élevé à 573 350 €, étant précisé que les dirigeants bénévoles ne sont pas rémunérés.

6.2 HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes facturés en 2025 s'est élevé à 45 640 € TTC y compris les travaux entrant dans le cadre des diligences directement liées à la mission.

Honoraires du commissaire aux comptes (HT)	
Relatifs à la certification des comptes	38 033,00 €
Relatifs aux services autres que la certification des comptes	

6.3 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS (NOTE 13)

Le détail des charges et produits exceptionnels de l'exercice sont annexés en note 13.

6.4 BILAN FINANCIER (NOTE 9)

Note 1 - Tableau des Immobilisations

	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions / Rebuts	Réévaluation	Fusion	Variation de périmètre	Variation de change	Virement poste à poste	Autres mouvements	Valeur brute fin exercice
Frais établissement et de développement	243 428									243 428
Autres immobilisations incorporelles	1 378 580	50 410								1 428 990
Ecart d'acquisition										
Immobilisations incorporelles	1 622 008	50 410								1 672 418
Terrains										
Constructions	15 576 372	731 683								16 308 055
Installations techniques matériel et outillage	3 122 823	163 346								3 286 169
Installations générales, aménagements divers	6 202 297	221 449						46 919		6 470 665
Matériel de transport	1 714 720	178 025	-201 462							1 691 283
Matériel de bureau et informatique	1 103 077	18 992						56 628		1 178 698
Mobilier	1 273 311	5 531								1 278 842
Autres immobilisations corporelles										
Immobilisations corporelles en cours	335 178	45 129						-103 547		276 759
Avances et acomptes										
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés										
Immobilisations corporelles	29 327 777	1 364 155	-201 462							30 490 470
Participations										
Prêts										
Autres titres et immobilisations financières	316 076	42 828	-20 487							338 417
Immobilisations financières	316 076	42 828	-20 487							338 417
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	31 265 861	1 457 393	-221 949							32 501 306

Note 2 - Tableau des Amortissements des Immobilisations

	Valeur brute début exercice	Dotations	Diminutions et Reprises	Réévaluation	Fusion	Variation de périmètre	Variation de change	Virement poste à poste	Autres mouvements	Valeur brute fin exercice
Frais établissement et de développement	243 428									243 428
Autres immobilisations incorporelles	553 944	75 177								629 121
Ecart d'acquisition										
Amortissements immobilisations incorporelles	797 373	75 177								872 550
Terrains										
Constructions	8 347 752	592 082								8 939 834
Installations techniques matériel et outillage	2 566 520	159 743								2 726 263
Installations générales, aménagements divers	3 239 268	366 142								3 605 410
Matériel de transport	1 291 300	176 146	-200 887							1 266 559
Matériel de bureau et informatique	976 969	98 863								1 075 832
Mobilier	1 140 621	46 198								1 186 819
Autres immobilisations corporelles										
Amortissements immobilisations corporelles	17 562 429	1 439 174	-200 887							18 800 716
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	18 359 801	1 514 351	-200 887							19 673 266

Note 3 - Etat des Créances et Dettes

ETAT DES CREANCES	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF		
	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	244 511		244 511
Clients douteux			
Usagers, clients et comptes rattachés	6 371 778	6 371 778	
Créances reçues par legs ou donations destinés à être cédés			
Personnel & comptes rattachés	80 270	80 270	
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	709 179	709 179	
Etat et collectivités publiques	1 501 267	1 501 267	
Groupe et associés			
Autres créances	317 165	317 165	
Charges constatées d'avance	236 571	236 571	
TOTAL GENERAL	9 460 742	9 216 231	244 511
(1) Montant :			
- Prêts accordés en cours d'exercice			
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			

ETAT DES DETTES	DEGRE D'EXIGIBILITE			
	Montant brut	1 an au plus	à plus d'un an moins de 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunt obligataire (2)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 934 220	310 878	1 071 956	1 551 385
Emprunts et dettes financières divers (2)	16 719	0		16 719
Dettes des legs ou donations				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 779 887	1 779 887		
Personnel & comptes rattachés	969 254	969 254		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	2 254 165	2 254 165		
Etat et collectivités publiques	425 238	425 238		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	346 621	346 621		
Groupes et associés				
Autres dettes	421 494	421 494		
Produits constatés d'avance	7 681	7 681		
TOTAL	9 155 281	6 515 220	1 071 956	1 568 104
(2) Montant :				
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 300 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	273 567			

Note 4 - Tableau de variation des fonds propres

NATURE DES RESERVES	Montant début exercice proforma	Affectation résultats	Retraitements	Transfert Association ou Mutualisation CPOM	Fusions / Reprises	Variations Périmètre Fusions / APA hors Groupe	Dotation / Augmentation	Reprise / Diminution	Montant fin exercice
Fonds propres									
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 015 017								2 015 017
Fonds Propres statutaires									
Fonds Propres complémentaires	2 015 017								2 015 017
Fonds associations avec droit de reprise	521 434								521 434
Fonds Propres statutaires									
Fonds Propres complémentaires	521 434								521 434
Ecarts de réévaluation									
Réserves	4 960 636	-566 490	-11 414						4 382 731
Réserves légales									
Réserves statutaires ou contractuelles									
Réserves pour projet de l'entité	811 635	-506 731							304 904
Autres réserves (dont investissement)	16 130								16 129
Réserves ESMS sous gestion contrôlée	4 132 871	-59 759	-11 414						4 061 698
Investissement	1 325 104								1 325 104
Compensation	1 231 586	-59 759							1 171 827
Compensation des charges d'amortissement	20 000								20 000
Trésorerie	1 556 182		-11 414						1 544 768
Report à nouveau	-1 833 786	-379 491	11 414						-2 201 863
Report à nouveau des ESMS sous contrôle de tiers	-1 450 227	-666 629	11 414						-2 105 442
Résultats soumis à approbation des autorités de tarification	141 823	-682 116	11 414						-528 878
Charges rejetées par l'autorité									
Charges dont la prise en compte est différée	-1 592 050	15 486							-1 576 564
Autres Reports à nouveau	-383 559	287 138							-96 421
Activités des ESMS sous gestion libre	-823 416	82 619							-740 797
Autres activités	439 857	204 519							644 375
Résultat de l'exercice	-945 981	945 981						-1 602 369	-1 602 369
Activités ESMS sous gestion contrôlée	-1 017 572	1 017 572						-1 429 625	-1 429 625
Autres activités	71 590	-71 590						-172 744	-172 744
Situation nette	4 717 319	0						-1 602 369	3 114 950
Fonds propres consommables									
Subventions	2 925 705						460 171	-339 942	3 045 933
Provisions réglementées	3 775		-3 775						-0
Autres fonds propres									
TOTAL	7 646 799	0	-3 775				460 171	-1 942 311	6 160 884

Note 4 - Tableau de variation des fonds propres

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES (hors activités ESMS)	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSUMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	2 015 017,02				2 015 017,02
Fonds propres avec droit de reprise	521 434,00				521 434,00
Ecart de réévaluation					-
Réserves	-				-
Report à nouveau	- 383 559,29	287 137,87		-	96 421,42
Excédent ou déficit de l'exercice	71 590,37	71 590,37		172 743,83	172 743,83
Situation nette	2 224 482,10	215 547,50	-	172 743,83	2 267 285,77
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	2 925 705,14		460 170,85	339 942,44	3 045 933,55
Provisions réglementées	3 775,14			3 775,14	-
TOTAL	5 153 962,38	215 547,50	460 170,85	516 461,41	5 313 219,32

VARIATION DES FONDS PROPRES ET AUTRES POSTES SPECIFIQUES SOUS GESTION
CONTROLEE DES ACTIVITES SOCIALES ET MEDICO-SOCIALES

VARIATIONS DES FONDS PROPRES (activités ESSMS)	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres avec droit de reprise	4 960 635,91	- 566 490,17		11 414,27	4 382 731,47
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée : - Report à nouveau - Report à nouveau dont la prise en charge est différée - Report à nouveau des charges rejetées	- 1 450 227,30	- 643 800,32		11 414,27	- 2 105 441,89
TOTAL	3 510 408,61	- 1 210 290,49		22 828,54	2 277 289,58
Résultats des activités sociales et médico- sociales sous gestion contrôlée Excédent ou déficit de l'exercice	- 1 017 571,83	1 017 571,83		1 429 624,70	- 1 429 624,70
SITUATION NETTE	2 492 836,78	- 192 718,66		1 452 453,24	847 664,88
Situation nette globale	7 646 799,16	22 828,84	460 170,85	1 968 914,65	6 160 884,20

Note 5 - Provisions & Dépréciations

NATURE DES PROVISIONS	Montant début exercice Proforma	Dotation exercice	Reprise exercice utilisée	Reprise exercice non utilisée	Fusions / APA Groupe	Variations Périmètre Fusions / APA hors Groupe	Autres mouvements	Montant fin exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES								
Amortissements dérogatoires								
Prov. réglementées pour renouvellement des immos								
Prov. pour équilibre de la section d'investissement								
Prov. s/ différence de réalisation - actifs immo	3 775						-3 775	0
Provision liée à l'Effort de Construction								
Provision pour couverture de BFR								
Prov. s/ différence de réalisation - actifs circulants								
Autres provisions réglementées								
TOTAL	3 775						-3 775	-0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES								
Provisions pour litiges salariaux	71 353	270 962	-71 353				70 195	341 157
Provisions pour risques	0							0
Provisions pour charges								
Provisions pour grosses réparations								
Provisions pour départ à la retraite	336 758	188 571	-76 676					448 653
Provisions pour fonds dédiés à l'ARTT & CET								
Provisions pour fermeture & restructuration								
Autres provisions pour risques et charges	653 332	1 899 014	-515 982				-70 195	1 966 169
TOTAL	1 061 444	2 358 547	-664 011					2 755 979
DEPRECIATIONS								
Sur immobilisations :								
- incorporelles								
- corporelles								
- financières								
Sur stocks et en cours								
Sur comptes clients	844 033	230 050	-200 346					873 737
Autres dépréciations	334 524							334 524
TOTAL	1 178 558	230 050	-200 346					1 208 262
TOTAL GENERAL	2 243 776	2 588 597	-864 358				-3 775	3 964 241
Dont dotations et reprises :								
- d'exploitation		2 588 597	-864 358					
- financières								
- exceptionnelles								
- provision pour impôts								

Note 6 a- Fonds Dédiés

VARIATIONS DES FONDS DEDIES ISSUES DE :	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	Reclassement	REPORTS (689)	UTILISATIONS (789)		TRANSFERTS	Retraitement	A LA CLOTURE DE	
				Montant global	Dont remboursements			Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières des autorités de tarification :	5 019 758		507 799	580 764	-	761 393	-	5 711 960	-
Rénovation du FAM Jacques Cœur / GP	261 880							261 880	
Travaux Houlabaloo / GP	548 237							548 237	
IES Champigny / ARS	283 629		60 010	75 390		1 707		269 955	
Foyer Arc en Ciel / CD91	21 221			3 000				18 221	
Rés. Hacienda / CD04	720 534			51 000		50 000	- 19 734	699 800	
IEM Evoludia / ARS	355 144		6 300	21 613		432 789		772 619	
SESSAD 93 / ARS	351 465	3 775	6 930	22 049		11 444		351 565	
IME Les Hortillons / ARS	151 192		222 000	3 412				369 780	
SESSAD 75 / ARS	133 236					41 760		174 996	
MAS FAM Orangerie / ARS	603 865		51 042	43 330				611 577	
Foyer FAM Le Malonnier / ARS	159 804		17 008	30 750				146 062	
FAM Jacques Cœur / CD91 / ARS	164 950		17 008	15 500				166 458	
CEPH Daviel / ARS	432 579		54 533	71 294		223 693		639 511	
Siège / ESMS Numérique / CNSA	258 594			37 357				221 238	
Siège / Accompagnement PGA / Pouvoir d'Agir / ARS CD	573 428		72 968	206 069			19 734	460 061	
Subventions d'exploitation (1)	75 450		-	43 387	-	-		32 063	
Houlabaloo / Travaux / Subventions	33 266			1 203				32 063	
Houlabaloo / Projet Handicap / CAF	42 184			42 184				0	
Ressources liées à la générosité du public (1)	400 728	-	75 822	54 966	-	-		421 584	
dont Association Gestion Propre	348 342		75 822	43 984			- 18 458	361 722	
dont SESSAD 93	4 710			814				3 897	
dont IME Les Hortillons	3 002			865				2 136	
dont CEPH Daviel	2 172			722			4 395	5 846	
dont IES de Champigny	2 557			265				2 292	
dont Foyer Arc en Ciel	287			1 747			6 630	5 170	
dont Foyer FAM Le Malonnier	39 656			6 569			7 434	40 521	
TOTAL	5 495 936		583 622	679 117	-	761 393	-	6 165 608	-

(1) les lignes sont à détailler par projet ou catégorie de projet

Note 6 b- Fonds Dédiés et Provisions pour renouvellement des immobilisations

Transfert du poste Provision pour renouvellement des immobilisations vers les fonds dédiés en application du règlement ANC 2022-06

VARIATIONS DES FONDS DEDIES ISSUES DE :	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	Augmentations	Diminutions	Transferts en FD au cours de l'exercice	Total	Montant transféré en fonds dédiés
						Montant global
	761 393	-	-	761 393	-	-
IEM Evolutia - Travaux divers financés	432 789			432 789		-
IES de Champigny - Travaux divers financés	1 707			1 707		-
Résidence Hacienda - Travaux toiture	50 000			50 000	-	-
SESSAD 75 - Travaux divers financés	41 760			41 760	-	-
IME Les Hortillons - Travaux financés à l'ouverture	-				-	-
CEPH Daviel - Eléments de reprise	223 693			223 693	-	-
SESSAD 93 -Travaux divers financés	11 444			11 444	-	-
	-				-	-
TOTAL	761 393	-	-	761 393	-	-

TOTAL GENERAL	6 257 330	583 622	679 117	-	6 165 610
----------------------	------------------	----------------	----------------	----------	------------------

Entité juridique	ENVOLUDIA
Etablissement	Consolidation - ENVOLUDIA

Période	31/12/2025
Page	A6

Note 7 - Charges à Payer

Rubriques	Montant Net
Emprunt obligataires	
Emprunts - Intérêts courus	855
Trésorerie - Intérêts courus à payer	974
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 829
Emprunts et dettes financières divers - Intérêts courus	
Comptes courants - Intérêts à payer	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs d'exploitation - Factures non parvenues	257 143
Dettes provisionnées pour congés à payer, RTT, autres congés et charges sociales et fiscales liées	1 148 748
Personnel - autres charges à payer	165 791
Etat - autres charges à payer	
Dettes fiscales et sociales	1 314 539
Fournisseurs d'immobilisation - Factures non parvenues	
Clients - avoirs à établir	
Divers - charges à payer	2 213
Autres dettes	2 213
TOTAL	1 575 723

Note 8 - Produits à recevoir

Rubriques	Montant Net
Créances rattachés à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances usagers et comptes rattachés	2 912 867
Fournisseurs - RRR à obtenir et avoirs non reçus	89 992
Personnel - produits à recevoir	10 284
Organismes sociaux IJSS	38 569
Etat Produits à recevoir	
Subvention à recevoir	
Comptes courants produits à recevoir	
Divers - produits à recevoir	15 272
Autres créances	154 117
Valeur mobilières de placement	
Placements - Intérêts courus à recevoir	
TOTAL	3 066 984

Note 9 - Bilan Financier

BIENS	31/12/2025	31/12/2024	FINANCEMENTS	31/12/2025	31/12/2024
Biens stables			Financements stables		
Immobilisations incorporelles brutes	1 672 418	1 622 008	Apports, dotations, réserves et fonds propres	2 857 483	3 364 215
Immobilisations corporelles brutes			Réserves affectées à l'investissement	1 325 104	1 325 104
- Terrains			Réserve de compensation des charges d'amort.	20 000	20 000
- Agencements			Subventions d'investissement	3 045 933	2 925 705
- Constructions	16 308 055	15 576 372	Provisions réglementées		3 775
- Installations, matériels et outillages	3 286 169	3 122 823	Provisions réglementées des plus values nettes d'actifs		
- Autres immobilisations corporelles	10 619 487	10 293 405	Fonds dédiés immobilisations	5 043 939	4 486 785
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours	276 759	335 178	Emprunts - dettes financières	2 944 654	1 918 221
Immobilisations en cours - part investissement PPP			Dépôts et cautionnements reçus	1 475	1 475
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			Amortissements des immobilisations		
Immobilisations financières	338 417	316 076	- Incorporelles	872 550	797 373
Amortissement comptables excédentaires différés			- Agencements des terrains		
Charges à répartir			- Constructions	8 939 834	8 347 752
Autres			- Installations, matériels et outillages	2 726 263	2 566 520
			- Autres immobilisations corporelles	7 134 620	6 648 157
			Dépréciations des immobilisations		
			Dépenses refusées par l'autorité de tarification		
			Autres	-96 421	-383 559
Comptes de liaison investissement			Comptes de liaison investissement		
TOTAL II	32 501 306	31 265 861	TOTAL I	34 815 432	32 021 521
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT NÉGATIF (I-II)			FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT POSITIF (I-II)	2 314 126	755 660
Actifs stables d'exploitation			Financements stables d'exploitation		
Reports à nouveau déficitaires	4 114 591	2 988 723	Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR	1 544 768	1 556 182
Résultat déficitaire	1 602 369	945 981	Réserves de compensation des déficits	1 171 827	1 231 586
Créances Glissantes			Résultat excédentaire		
			Résultat excédentaire sous contrôle de tiers financeurs	3 317 444	2 862 278
			Provisions pour risques et charges	2 755 979	1 061 444
			Fonds dédiés d'exploitation	1 121 672	1 770 546
Autres			Dépréciation des stocks et créances	1 208 262	1 178 558
Comptes de liaison trésorerie (stable)			Autres		
TOTAL IV	5 716 959	3 934 704	Comptes de liaison trésorerie (stable)		
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION NÉGATIF (III-IV)			TOTAL III	11 119 951	9 660 594
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL NÉGATIF			FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION POSITIF (III-IV)	5 402 992	5 725 889
Valeurs d'exploitation			FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL POSITIF	7 717 118	6 481 549
Stocks			Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes versés	113 025	71 226	Avances reçues		
Organismes payeurs, usagers	5 498 041	4 625 618	Fournisseurs d'exploitation	1 779 887	1 535 052
Créances diverses d'exploitation	2 542 730	2 529 671	Dettes fiscales et sociales	3 648 657	3 423 734
Créances irrécouvrables en non-valeur	873 737	844 033	Dettes diverses d'exploitation	409 556	96 284
Charges constatées d'avance	236 571	227 440	Produits constatés d'avance	7 681	3 042
Dépenses pour congés payés	1 308 295	1 323 782	Ressources à reverser a l'aide sociale		
Autres		937	Fonds en dépôt par les résidents	11 939	16 858
TOTAL VI	10 572 399	9 622 707	Autres		
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (VI-V)	4 714 679	4 547 737	TOTAL V	5 857 720	5 074 970
Liquidités			EXCÉDENT DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (VI-V)		
Valeurs mobilières de placement	308	308	Financements à court terme		
Disponibilités	3 353 563	2 050 263	Fournisseurs d'immobilisations	346 621	112 892
Régie d'avance			Fonds des majeurs protégés		
			Concours bancaires courants	2 982	3 012
			Ligne de trésorerie		
			Intérêts courus non échus	1 829	855
Comptes de liaison trésorerie			Autres		
TOTAL VIII	3 353 871	2 050 571	Comptes de liaison trésorerie		
TRÉSORERIE POSITIVE (VIII-VII)	3 002 439	1 933 812	TOTAL VII	351 432	116 759
TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)	52 144 535	46 873 843	TRÉSORERIE NÉGATIVE (VIII-VII)		
			TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)	52 144 535	46 873 843

Note 10 - Tableau des Flux de Trésorerie

RUBRIQUES		Total
Trésorerie d'ouverture		1 933 812
Résultat d'exploitation	-1 555 312	
+ Amortissements	1 514 351	
+ Provisions & Fonds Dédiés	1 628 744	
+ Autres	-339 942	
Résultat brut d'exploitation	1 247 840	
- Frais financiers	-53 834	
+ Produits financiers	6 927	
+ Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
- Impôt sur les sociétés		
+/- Charges et produits exceptionnels	-149	
+/- Autres		
Capacité d'auto-financement	1 200 784	
- Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-182 429	
+/- Liaisons Bilan		
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		1 018 354
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
- Acquisition d'immobilisations	-1 457 393	
+ Cession d'immobilisations	20 487	
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-1 436 907
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
+ Augmentations ou diminutions de capital ou apports en numéraire		
+ Subventions d'investissement reçues	460 171	
+ Emissions d'emprunts	1 300 000	
- Remboursements d'emprunts	-273 567	
+/- Dépôts de garanties reçus		
+/- Autres variations	575	
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		1 487 179
+/- Incidence des variations de périmètre		
+/- Incidence des variations de cours des devises		
Trésorerie de clôture		3 002 439

Note 11 - Tableau de détermination du résultat effectif global

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat comptable sous gestion Propre	-172 743,83	71 591,37
Résultat comptable sous gestion contrôlée	-1 429 624,70	-1 017 571,83
Résultat comptable	-1 602 368,53	-945 980,46
Reprise du résultat Antérieur	-30 000,00	-52 252,17
Résultat effectif Global	-1 632 368,53	-998 232,63
dont Résultat effectif sous gestion Propre	-172 743,83	71 591,37
dont Résultat effectif sous gestion contrôlée	-1 459 624,70	-1 069 824,00

Note 12 - Charges et Produits Constatés d'Avance

Charges Constatées d'Avance	31/12/2025	31/12/2024
Locations, charges locatives, maintenance, abonnements, cotisations, assurance	236 571	227 440
TOTAL	236 571	227 440

Produits Constatés d'Avance	31/12/2025	31/12/2024
Subventions		
Financement des activités associatives		
Autres - Remboursements de locations, MERT	7 681	3 042
TOTAL	7 681	3 042

Note 13 - Résultat exceptionnel

Résultat Exceptionnel	31/12/2025			31/12/2024		
	Produits	Charges	Impact	Produits	Charges	Impact
Immobilisations incorporelles				950 842	249 758	701 084
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières						
QP de subventions des actifs cédés				330 837		330 837
Autres opérations exceptionnelles en capital		149	-149			
Opérations en capital		149	-149	1 281 679	249 758	1 031 921
Aux amortissements excep. des immo.					1 431	-1 431
Aux amortissements dérogatoires						
Aux prov. réglementées						
Aux prov. pour risques et charges except.						
Aux dépréciations exceptionnelles						
Dotations et reprises					1 431	-1 431
Pénalités et amendes					1 315	-1 315
Dons, libéralités						
Autres charges exceptionnelles (à détailler)						
Régularisation Créances CPAM / Mutuelles						
Régularisation Taxes antérieures (établissements)						
Regularisation Ligue Fraternelle des Enfants de France				307 389		307 389
Elements exceptionnels divers				1 826		1 826
Régularisation Formation Professionnelle				25 187		25 187
Opérations de gestion				334 402	1 315	333 087
TOTAL		149	-149	1 616 081	252 504	1 363 577

Note n ° 14 - Effectifs au 31 décembre 2025

Nombre moyen de salariés	
Direction et Cadres des établissements	87
Administration générale	24
Service Généraux	74
Rééducateurs	57
Socio-éducatif	195
Soin	119
TOTAL	556

Note 15 - CROD (Compte de résultat par objet de destination)

A - Produits et Charges	31/12/2025		31/12/2024	
	Total	Dont Générosité Publique	Total	Dont Générosité Publique
1. Produits liés à la générosité du public	209 835	209 835	162 848	162 848
1.1. Cotisations sans contrepartie	3 191	3 191	1 640	1 640
1.2. Dons, Legs et Mécénat	206 644	206 644	161 208	161 208
- Dons manuels	92 536	92 536	94 552	94 552
- Legs donations et assurances-vie				
- Mécénat	114 108	114 108	66 656	66 656
1.3. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public				
2. Produits non liés à la générosité du public	1 435 201		3 342 785	
2.1. Cotisations avec contrepartie	1 480		1 410	
2.2. Parrainage des entreprises				
2.3. Contributions financières sans contrepartie				
2.4. Autres produits non liés à la générosité du public	1 433 721		3 341 375	
3. Subventions et autres concours publics	39 195 617		38 250 917	
4. Reprises des provisions et dépréciations	864 358		1 029 625	
5. Utilisation des fonds dédiés antérieurs	679 117	54 966	1 464 309	46 787
Total des Produits par Origine	42 384 128	264 802	44 250 484	209 635
1. Missions Sociales	38 885 726	109 503	40 988 652	131 068
1.1. Réalisées en France	38 885 726	109 503	40 988 652	131 068
- Actions réalisées directement	38 885 726	109 503	40 988 652	131 068
- Versements à d'autres organismes agissant en France				
1.2. Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées directement				
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2. Frais de recherche de fonds	79 977		70 736	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	17 509		17 139	
2.2. Frais de recherche d'autres ressources	62 469		53 597	
3. Frais de fonctionnement	1 848 575		1 718 921	
4. Dotations aux provisions et dépréciations	2 588 597		1 236 410	
5. Impôts sur les Bénéfices				
6. Reports en Fonds dédiés de l'exercice	583 622	75 822	1 181 747	82 276
Total des Charges par Destination	43 986 496	185 325	45 196 466	213 344
Excédent ou Déficit	-1 602 369	79 476	-945 982	-3 709

B - Contributions Volontaires en Nature	31/12/2025		31/12/2024	
	Total	Dont Générosité Publique	Total	Dont Générosité Publique
1. Contributions Volontaires liées à la générosité du public				
1.1. Bénévolat				
1.2. Prestations en nature				
1.3. Dons en Nature				
2. Contributions Volontaires non liées à la générosité du public				
2.1. Prestations en nature				
2.2. Dons en Nature				
3. Concours publics en nature				
3.1. Prestations en nature				
3.2. Dons en Nature				
Total des Produits par Origine				
1. Contributions Volontaires aux Missions Sociales				
1.1. Réalisées en France				
1.2. Réalisées à l'étranger				
2. Contributions Volontaires à la recherche de fonds				
2.1. Frais d'appel à la générosité du public				
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés				
3. Contributions Volontaires au fonctionnement				
Total des Charges par Destination				

Note 16 - Compte d'emploi des ressources collectées auprès du public

Emplois par destination	31/12/2025	31/12/2024
1. Missions sociales	109 503	131 068
1.1. Réalisées en France	109 503	131 068
- Actions réalisées directement	109 503	131 068
- Versements à d'autres organismes agissant en France	-	-
1.2. Réalisées à l'étranger	-	-
- Actions réalisées directement	-	-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	-	-
2. Frais de recherche de fond	-	-
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	-	-
2.2. Frais de recherche d'autres ressources	-	-
3. Frais de fonctionnement	-	-
Total des Emplois	109 503	131 068
4. Dotations aux provisions et dépréciations	-	-
5. Reports en Fonds dédiés de l'exercice	75 822	82 276
Excédent de la Générosité du Public de l'exercice	79 476	-
TOTAL	264 802	213 344

Ressources par origine	31/12/2025	31/12/2024
1. Produits liés à la générosité du public	209 835	162 848
1.1. Cotisations sans contrepartie	3 191	1 640
1.2. Dons, Legs et Mécénat	206 644	161 208
- Dons manuels	92 536	94 552
- Legs donations et assurances-vie	-	-
- Mécénat	114 108	66 656
1.3. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	-	-
Total des Ressources	209 835	162 848
2. Reprises des provisions et dépréciations	-	-
3. Utilisation des fonds dédiés antérieurs	54 966	46 787
Déficit de la Générosité du Public de l'exercice	-	3 709
TOTAL	264 802	213 344

Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (Hors fonds dédiés)	400 727	413 561
Reclassements (ouverture 2024)	-	9 125
(+) Excédent ou (-) Insuffisance de la générosité du public	79 476	3 709
(+) Investissement ou (-) Désinvestissements nets liés à la générosité du public		
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (Hors fonds dédiés)	480 203	400 727

Contributions Volontaires en Nature	31/12/2025	31/12/2024
1. Contributions Volontaires aux Missions Sociales	-	-
1.1. Réalisées en France		
1.2. Réalisées à l'étranger		
2. Contributions Volontaires à la recherche de fonds	-	-
2.1. Frais d'appel à la générosité du public		
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés		
3. Contributions Volontaires au fonctionnement	-	-
Total des Charges par Destination	-	-

Contributions Volontaires en Nature	31/12/2025	31/12/2024
1. Contributions Volontaires liées à la générosité du public	-	-
1.1. Bénévolat		
1.2. Prestations en nature		
1.3. Dons en Nature		
Total des Produits par Origine	-	-

Fonds dédiés liés à la générosité du public	31/12/2025	31/12/2024
Fonds dédiés en début d'exercice	400 728	413 561
(-) Utilisation	-54 966	-82 276
(+) Report	75 822	46 787
Transferts (sommes reçues en 2023)		22 656
Fonds dédiés en fin d'exercice	421 584	400 728

COMPTE DE FONCTIONNEMENT SYNTHETIQUE NORMES ADMINISTRATIVES(1)

Du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Désignation	SESSAD 93	Foyer l'Arc-en-ciel	FAM Jacques-Cœur	IES Champigny	IEM Evoludia	Résidence l'Hacienda	CEPH Daviel	Sous-total 2025
Produits de la tarification	4 711 579	1 267 155	3 391 635	1 833 616	3 373 487	3 020 662	2 137 299	19 735 432
Subventions d'exploitations								
Autres produits	7 927	18 638	80 925	4 032	202 322	310 492	33 559	657 895
Utilisation des fonds dédiés	22 862	4 747	15 500	75 655	21 613	51 000	72 015	263 393
PRODUITS D'EXPLOITATION	4 742 368	1 290 540	3 488 060	1 913 303	3 597 423	3 382 154	2 242 873	20 656 721
Autres Achats et Charges externes	1 358 760	431 140	791 439	719 083	1 183 352	671 764	578 536	5 734 075
Impôts, taxes et versements assimilés	174 984	65 050	174 404	61 949	154 808	180 962	89 121	901 278
Charges de personnel	2 258 426	773 218	2 003 652	906 353	1 794 222	2 139 255	1 324 802	11 199 927
Autres charges de gestion courante	182 462	67 885	167 469	86 157	373 281	141 887	93 767	1 112 908
Dotations aux provisions	40 648	291 813	43 481	7 909	23 836	512 899	57 084	977 670
Dotations aux amortissements	170 005	39 405	204 073	45 977	114 926	224 700	54 541	853 627
Reports des fonds dédiés	6 930		17 008	60 010	6 300		54 533	144 781
CHARGES D'EXPLOITATION	4 192 216	1 668 511	3 401 526	1 887 438	3 650 725	3 871 467	2 252 385	20 924 267
RESULTAT D'EXPLOITATION	550 153	-377 971	86 534	25 865	-53 302	-489 313	-9 511	-267 546
Produits financiers								
Charges financières	2 354		32 097			18 950		53 401
RESULTAT FINANCIER	-2 354		-32 097			-18 950		-53 401
RESULTAT COURANT	547 799	-377 971	54 437	25 865	-53 302	-508 263	-9 511	-320 947
Produits exceptionnels								
Charges exceptionnelles								
Engagement à réaliser								
Reports à réaliser								
RESULTAT EXCEPTIONNEL								
RESULTAT COMPTABLE	547 799	-377 971	54 437	25 865	-53 302	-508 263	-9 511	-320 947
REPRISE DES RESULTATS								
RESULTAT ADMINISTRATIF	547 799	-377 971	54 437	25 865	-53 302	-508 263	-9 511	-320 947
TOTAL DES CHARGES	4 194 570	1 668 511	3 433 623	1 887 438	3 650 725	3 890 417	2 252 385	20 977 668
TOTAL DES PRODUITS	4 742 368	1 290 540	3 488 060	1 913 303	3 597 423	3 382 154	2 242 873	20 656 721
RESULTAT NET COMPTABLE	547 799	-377 971	54 437	25 865	-53 302	-508 263	-9 511	-320 947

COMPTE DE FONCTIONNEMENT SYNTHETIQUE NORMES ADMINISTRATIVES(2)

Du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Désignation	Report	IME Les Hortillons	Sessad 75	MAS / FAM de l'Orangerie	Foyer / FAM Le Malonnier	Houla Baloo	Le Chalet	Sous-total 2025
Prestation de services				110 762	232 265	39 998	41 439	424 463
Subventions d'exploitations	-			30 000		565 261	539 231	1 134 492
Produits de la tarification	19 735 432	3 364 187	1 248 421	3 934 059	6 202 313			34 484 413
Autres produits	657 895	12 626		142 509	150 312		9 159	972 502
Utilisation des fonds dédiés	263 393	4 277		43 330	37 319	43 387		391 707
PRODUITS D'EXPLOITATION	20 656 721	3 381 091	1 248 421	4 260 660	6 622 210	648 645	589 829	37 407 576
Autres Achats et Charges externes	5 734 075	982 934	280 929	1 327 962	1 830 466	206 492	226 900	10 589 758
Impôts, taxes et versements assimilés	901 278	112 136	54 226	187 094	306 024	32 504	30 412	1 623 676
Charges de personnel	11 199 927	1 548 355	743 638	2 420 865	3 770 277	393 209	438 860	20 515 131
Autres charges de gestion courante	1 112 908	140 924	52 623	195 962	308 462	2 105	613	1 813 597
Dotations aux provisions	977 670	22 221	10 724	17 759	890 517	4 513	3 802	1 927 207
Dotations aux amortissements	853 627	68 904	23 308	160 722	276 221	74 598	9 264	1 466 646
Reports des fonds dédiés	144 781	222 000		51 042	17 008			434 831
CHARGES D'EXPLOITATION	20 924 267	3 097 476	1 165 449	4 361 406	7 398 975	713 422	709 852	38 370 846
RESULTAT D'EXPLOITATION	-267 546	283 615	82 972	-100 746	-776 766	-64 776	-120 023	-963 270
Produits financiers								
Charges financières	53 401	433						53 834
RESULTAT FINANCIER	-53 401	-433						-53 834
RESULTAT COURANT	-320 947	283 182	82 972	-100 746	-776 766	-64 776	-120 023	-1 017 104
Produits exceptionnels								
Charges exceptionnelles								
Engagement à réaliser								
Reports à réaliser								
RESULTAT EXCEPTIONNEL								
RESULTAT COMPTABLE	-320 947	283 182	82 972	-100 746	-776 766	-64 776	-120 023	-1 017 104
REPRISE DES RESULTATS								
RESULTAT ADMINISTRATIF	-320 947	283 182	82 972	-100 746	-776 766	-64 776	-120 023	-1 017 104
TOTAL DES CHARGES	20 977 668	3 097 909	1 165 449	4 361 406	7 398 975	713 422	709 852	38 424 681
TOTAL DES PRODUITS	20 656 721	3 381 091	1 248 421	4 260 660	6 622 210	648 645	589 829	37 407 576
RESULTAT NET COMPTABLE	-320 947	283 182	82 972	-100 746	-776 766	-64 776	-120 023	-1 017 104

COMPTE DE FONCTIONNEMENT SYNTHETIQUE NORMES ADMINISTRATIVES(3)

Du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Désignation	Report	Trotte Lapins	Bambini	Méli-Mélo	Ram Dam	Sous-total 2025
Prestation de services	424 463	47 784	319 956	84 051	75 765	952 019
Subventions d'exploitations	1 134 492	557 976	1 332 322	495 966	1 009 883	4 530 638
Produits de la tarification	34 484 413					34 484 413
Autres produits	972 502	8	54 082	2 376		1 028 968
Utilisation des fonds dédiés	391 707					391 707
PRODUITS D'EXPLOITATION	37 407 576	605 768	1 706 359	582 393	1 085 648	41 387 744
Achats non stockés et autres fournitures	10 589 758	163 792	613 712	203 775	280 257	11 851 295
Impôts, taxes et versements assimilés	1 623 676	29 976	72 371	18 661	57 390	1 802 074
Charges de personnel	20 515 131	448 087	1 002 831	352 291	558 778	22 877 117
Autres charges de gestion courante	1 813 597	612	52 804	303	780	1 868 097
Dotations aux provisions	1 927 207	4 002	26 820	3 103	162 287	2 123 420
Dotations aux amortissements	1 466 646	11 250	9 452	47 604	112 119	1 647 070
Reports des fonds dédiés	434 831					434 831
CHARGES D'EXPLOITATION	38 370 846	657 718	1 777 991	625 737	1 171 611	42 603 904
RESULTAT D'EXPLOITATION	-963 270	-51 950	-71 631	-43 345	-85 963	-1 216 159
Produits financiers	0					0
Charges financières	53 834					53 834
RESULTAT FINANCIER	-53 834	0	0	0	0	-53 834
RESULTAT COURANT	-1 017 104	-51 950	-71 631	-43 345	-85 963	-1 269 994
Produits exceptionnels	0					0
Charges exceptionnelles	0				149	149
Engagement à réaliser	0					0
Reports à réaliser	0					0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	0	0	-149	-149
RESULTAT COMPTABLE	-1 017 104	-51 950	-71 631	-43 345	-86 112	-1 270 143
REPRISE DES RESULTATS	0					0
RESULTAT ADMINISTRATIF	-1 017 104	-51 950	-71 631	-43 345	-86 112	-1 270 143
TOTAL DES CHARGES	38 424 681	657 718	1 777 991	625 737	1 171 760	42 657 887
TOTAL DES PRODUITS	37 407 576	605 768	1 706 359	582 393	1 085 648	41 387 744
RESULTAT NET COMPTABLE	-1 017 104	-51 950	-71 631	-43 345	-86 112	-1 270 143

COMPTE DE FONCTIONNEMENT SYNTHETIQUE

Du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Désignation	Total hors siège	Siège	Total activité	Gestion propre	Total intermédiaire	Retraitement interne (frais de siège)	Retraitement des normes Administratives vers PCG et de périmètre.	Total 2025	Rappel 2024
Prestation de services	952 019		952 019		952 019			952 019	669 351
Subventions d'exploitation	4 530 638		4 530 638		4 530 638			4 530 638	4 900 066
Produits de la tarification	34 484 413		34 484 413		34 484 413			34 484 413	33 350 850
Autres produits	1 028 968	2 586 959	3 615 927	211 315	3 827 242	-2 096 232		1 731 011	2 232 434
Utilisation des fonds dédiés	391 707	243 426	635 133	43 984	679 117			679 117	1 381 700
PRODUITS D'EXPLOITATION	41 387 744	2 830 385	44 218 130	255 299	44 473 429	-2 096 232		42 377 198	42 534 401
Achats non stocks et autres fournitures	11 851 295	573 874	12 425 168	199 074	12 624 242	-512 695		12 111 547	13 566 281
Impôts, taxes et versements assimilés	1 802 074	161 233	1 963 306		1 963 306			1 963 306	2 166 236
Charges de personnel	22 877 117	1 918 955	24 796 072	88 446	24 884 519			24 884 519	24 901 587
Autres charges de gestion courante	1 868 097	10 931	1 879 028	64 048	1 943 076	-1 583 537		359 540	387 686
Dotations aux provisions	2 123 420	235 127	2 358 547		2 358 547			2 358 547	1 163 625
Dotations aux amortissements	1 647 070	92 866	1 739 936	4 465	1 744 401			1 744 401	1 550 359
Reports des fonds dédiés	434 831		434 831	75 822	510 653			510 653	1 181 747
CHARGES D'EXPLOITATION	42 603 904	2 992 985	45 596 889	431 855	46 028 744	-2 096 232		43 932 513	44 917 521
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 216 159	-162 600	-1 378 759	-176 556	-1 555 315			-1 555 315	-2 383 120
Produits financiers		3 115	3 115	3 812	6 927			6 927	17 392
Charges financières	53 834		53 834		53 834			53 834	26 439
RESULTAT FINANCIER	-53 834	3 115	-50 720	3 812	-46 907			-46 907	-9 047
RESULTAT COURANT	-1 269 994	-159 485	-1 429 479	-172 744	-1 602 223			-1 602 223	-2 392 167
Produits exceptionnels									1 698 691
Charges exceptionnelles	149		149		149			149	252 504
Engagement à réaliser									
Reports à réaliser									
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-149		-149		-149			-149	1 446 187
RESULTAT NET COMPTABLE	-1 270 143	-159 485	-1 429 628	-172 744	-1 602 372			-1 602 372	-945 974
REPRISE DES RESULTATS									-5 254
RESULTAT ADMINISTRATIF	-1 270 143	-159 485	-1 429 628	-172 744	-1 602 372			-1 602 372	-951 229
TOTAL DES CHARGES	42 657 887	2 992 985	45 650 872	431 855	46 082 722	-2 096 232		43 986 496	45 196 464
TOTAL DES PRODUITS	41 387 744	2 833 500	44 221 245	259 112	44 480 356	-2 096 232		42 384 125	44 250 484
RESULTAT NET COMPTABLE	-1 270 143	-159 485	-1 429 628	-172 744	-1 602 366			-1 602 372	-945 980

ENVOLUDIA

**261 rue de Paris
93100 MONTREUIL**

SIREN : 775 733 298
APE : 8730B

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

(Article L 612-5 du Code de Commerce et
Article L 313-25 du Code de l'action sociale et des familles)

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

ENVOLUDIA

**261 rue de Paris
93100 MONTREUIL**

SIREN : 775 733 298

APE : 8730B

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

(ARTICLE L 612-5 DU CODE DE COMMERCE ET
ARTICLE 313-25 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES)

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Aux membres de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R.314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

A - ARTICLE L.612-5 DU CODE DE COMMERCE

Conventions passées au cours de l'exercice

L'association n'a conclue aucune convention réglementée au cours de l'exercice clos au 31/12/2025.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application des dispositions de l'article R.314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs qui se sont poursuivies.

Projet Pouvoir d'agir et innovations organisationnelles validées par la CNSA.

Montant de la convention

Facturation des prestations réglées s'élèvent à **2 450 €**.

Personne concernée

Monsieur Michel MARCISET via Madame Erica LEHMANN.

Remboursements de frais aux administrateurs :

La montant des frais de déplacement, d'hébergement et de remboursement de frais téléphoniques s'est élevé à **2 721€**.

Convention de formation intervenue entre l'institut Motricité cérébrale et Envoludia

Au titre de l'année 2025, le montant des formations facturées par l'Institut Motricité Cérébrale s'élève à **26 884 € TTC**.

Administrateurs concernés :

- Monsieur Yves FOURMINGUE : Administrateur d'Envoludia et Administrateur de l'institut Motricité Cérébrale.
- Monsieur Emilien BREL : Directeur général adjoint Envoludia et Trésorier de l'Institut Motricité Cérébrale.

B- ARTICLE L.313-25 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

En application de l'article L.313-25 du code de l'action sociale et des familles, les conventions passées entre votre Association et ses cadres dirigeants salariés, ses directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux sont communiqués dans les conditions de l'article L.612-5 sus visé.

Il en est de même des conventions conclues avec les salariés de l'Association qui seraient membres de la famille des dits cadres dirigeants salariés, directeurs d'établissements ou des administrateurs.

A ce titre, aucune convention ne nous a été signalée hormis les contrats de travail ayant conduit aux rémunérations individuelles des directeurs qui s'élève à **2 033 349 €**.

Fait à Fontenay sous-bois, le 03 septembre 2026

Le Commissaire aux Comptes
LEO JEGARD & ASSOCIES
Représenté par,

Franck NACCACHE
Associé

Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro Sign
Premium pour le compte de Franck
NACCACHE (+33637777410)
Date : 03/09/2026 18:13:50
Signé avec le mot de passe à usage
unique envoyé par SMS : 087267